Le snefcca

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DU FROID, DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES & DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Générale n°2025/19 - Avril 2025

Annuaire Snefcca : mettez à jour vos informations avant le 25 avril !

Comme chaque année, le Snefcca met à jour l'annuaire des adhérents.

Merci de bien vouloir vérifier l'ensemble des coordonnées, activités et renseignements concernant votre structure sur la fiche que vous avez reçue ou sur votre espace adhérent sur www.snefcca.com avant le 25 avril.

Nous vous rappelons qu'il est impératif que les coordonnées du dirigeant soient bien renseignées afin que le Snefcca puisse assurer pleinement son rôle de syndicat patronal.

Pour toute question, l'équipe du Snefcca est à votre écoute au : 01 58 05 11 00.

Mise à jour sur votre espace Adhérent en ligne

En tant que dirigeant, vous pouvez directement mettre à jour les éléments suivants dans la rubrique « Ma fiche » sur snefcca.com.

- les informations concernant votre ou vos établissements,
- les contacts salariés qui auront accès au site du Snefcca et aux informations juridiques et sociales.

Toute modification effectuée apparaîtra sur l'annuaire en ligne sous 48 heures. En conséquence, nous vous recommandons d'être vigilant lors de la mise à jour de votre fiche.

Modification par retour de document

Vous pouvez également apporter vos modifications sur le(s) document(s) joint(s) et nous le(s) retourner par mail à accueil@snefcca.com.

Étant donné que **seul le dirigeant de l'entreprise peut désigner les contacts salariés**, toutes les fiches modifiées devront être certifiées par le dirigeant (signature et cachet de l'entreprise).

Créer un nouvel établissement

Si vous souhaitez créer un nouvel établissement à l'occasion de cette mise à jour de l'annuaire, vous pouvez télécharger une fiche vierge ici, la remplir et nous la retourner.

Fichiers en téléchargement :

Fiche vierge - Annuaire Snefcca 2025 : (https://www.snefcca.fr/Data/downloads/Article/5987782127_809_fiche-vierge-annuaire-snefcca-2024.docx)